



Département ministériel des Sports
Ministère de la Famille et de l'Intégration



Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle
Ministère de la Santé

Dossier de presse

Présentation du

Plan d'action pour la promotion de l'alimentation saine et de l'activité physique



5 juillet 2006

« Gesond iessen, méi bewegen »

Politique commune favorisant l'alimentation saine et l'activité physique

DÉCLARATION

Les ministres soussignés ont pris connaissance des informations de plus en plus préoccupantes en matière d'obésité au sein de la population. Conscients des conséquences résultant des modes de vie marqués par la sédentarité et des habitudes alimentaires malsaines, ils s'engagent en faveur d'une politique cohérente et d'un plan d'action commun.

L'Organisation Mondiale de la Santé a classé la lutte contre l'obésité dans la liste des priorités en matière de santé. La Commission européenne, les conseils des ministres de la Santé et du Sport de l'UE ont récemment plaidé pour la mise en place d'une stratégie de remédiation dans le cadre d'une politique commune. Les membres du Gouvernement soussignés déclarent soutenir activement ces propos. Le problème est complexe et les mesures doivent être diversifiées, convergentes et complémentaires dans une approche intersectorielle et multidisciplinaire.

Par cette action il sera mené une politique aux effets durables, favorables au développement d'attitudes et d'habitudes saines de nos concitoyens en général et des jeunes générations en particulier. L'élaboration d'un plan d'action global nécessitera beaucoup d'efforts, le renforcement de collaborations existantes et la création de synergies nouvelles. La création de partenariats pour la mise en place d'environnements et de circonstances favorables à l'alimentation saine et à l'activité physique sera encouragée. Les acteurs sur le terrain sont appelés à collaborer, chacun avec ses compétences particulières et dans ses domaines d'intervention spécifiques.

Les ministres soussignés déclarent leur ferme volonté d'apporter plein support au programme national pour la promotion de l'alimentation saine et de l'activité physique « **Gesond iessen, méi bewegen** » et de favoriser l'élaboration d'une politique commune durable en la matière sur la base d'objectifs définis ensemble.

Luxembourg, le 5 juillet 2006

Mady Delvaux-Stehres
Ministre de l'Éducation
nationale et de la Formation
professionnelle

Mars Di Bartolomeo
Ministre de la Santé

Marie-Josée Jacobs
Ministre de la Famille
et de l'Intégration

Jeannot Krecké
Ministre des Sports

« Gesond iessen, méi bewegen »

Politique commune favorisant l'alimentation saine et l'activité physique

***Programme national pour la promotion de l'alimentation saine et de l'activité physique :
3 objectifs pour promouvoir des modes de vie sains et actifs***

Objectif I

***Sensibiliser et informer sur l'importance de modes de vie favorables à la santé physique,
psychique et sociale***

Garantir dans une très large mesure :

- au niveau statistique et épidémiologique: une information de qualité par l'élaboration d'outils performants d'analyse et de surveillance de l'état de santé de la population, de ses modes de vie et des facteurs de risque auxquels elle est exposée ;
- auprès des responsables politiques, des professionnels de la santé, de l'éducation, du sport et du secteur social, auprès du monde associatif et auprès des partenaires agissant dans le domaine : une information, une sensibilisation et une formation ;
- auprès du grand public ainsi qu'auprès de groupes particuliers à besoins spécifiques : une information, une sensibilisation et une éducation à la santé.

Objectif II

Manger sain et équilibré

Améliorer les habitudes alimentaires en vue, notamment, de réduire la prévalence du surpoids, de l'obésité et des maladies conséquentes dans la population en accordant une attention particulière aux enfants et adolescents ainsi qu'aux groupes sociaux les plus menacés.

Des interventions diverses seront appliquées :

- en élaborant des politiques alimentaires saines au niveau des collectivités, notamment dans les infrastructures éducatives, d'accueil, sportives et de loisir ;
- en renforçant dans tous les types d'enseignement et de formation l'importance de l'alimentation saine aussi bien au niveau de l'enseignement obligatoire qu'à celui des activités périscolaires;

- en développant des programmes spécifiques de prévention et de réhabilitation par rapport à la surcharge pondérale et l'obésité, particulièrement chez les enfants et les jeunes ;
- en développant, avec les différents partenaires, des actions concrètes basées sur les recommandations nutritionnelles nationales dans les secteurs les plus divers de la société (écoles, lieux de travail, communes);
- en élaborant, avec les partenaires concernés, des dispositifs facilitant à tous l'accès à des choix alimentaires plus sains.

<p>Objectif III Augmenter en quantité et en qualité l'activité motrice de la population, notamment des enfants et adolescents</p>
--

Promouvoir l'activité physique régulière et le sport chez les enfants, les adolescents, les adultes et les personnes âgées afin de favoriser le développement physique, psychique et social équilibré:

- en renforçant, dans tous les types d'enseignement et de formation, l'importance et la qualité de l'activité physique et sportive aussi bien au niveau de l'enseignement obligatoire qu'à celui des activités périscolaires ;
- en développant des programmes spécifiques de prévention et de réhabilitation par rapport à la surcharge pondérale et l'obésité, particulièrement chez les enfants et les jeunes ;
- en développant la vie associative ayant principalement ou accessoirement comme objectif l'activité physique et le sport ;
- en invitant le monde du sport associatif à compléter son offre à l'adresse d'individus non attirés ou doués pour le sport de compétition ;
- en incitant les collectivités locales à compléter l'offre sportive du monde associatif et à créer des réseaux locaux faisant intervenir tous les partenaires potentiels ;
- en améliorant l'accessibilité aux installations sportives ;
- en encourageant un habitat et un environnement favorables au mouvement et aux activités physiques et sportives informelles en
 - mettant à disposition des enfants et adolescents des lieux sûrs et accessibles pour les contacts sociaux, le jeu et le sport (aires, espaces et terrains) ;
 - en développant et en augmentant la sécurité et l'attractivité des voies et chemins favorables à la mobilité douce.

« Gesond iessen, méi bewegen »

Politique commune favorisant l'alimentation saine et l'activité physique

PLAN D'ACTION „Gesond iessen – méi bewegen”

Contexte, motifs et données de départ

Au sein de la société du tournant du siècle, des évolutions défavorables se sont instaurées quant à l'activité physique et aux habitudes alimentaires. Le progrès technologique et le changement des modes de vie ont fait baisser l'activité physique quotidienne.

Les politiques alimentaires et sanitaires doivent être renforcées en vue de favoriser une alimentation saine auprès de la population en général et auprès des jeunes en particulier.

L'engouement croissant de certains pour les activités sportives ne suffit pas, de l'avis des experts, à compenser le manque de mouvement au quotidien de la population en général.

Les maladies dites de civilisation en sont une conséquence, surtout dans les pays développés. Les chiffres sur l'obésité ne cessent de croître au niveau mondial et les risques y relatifs font réagir les responsables de la Santé. Les démarches entreprises par l'Organisation Mondiale de la Santé le prouvent.

Le lien entre le mode de vie et la santé n'est plus à prouver et il faut intervenir sur les plans de l'alimentation et de l'activité physique. Outre les conséquences connues pour la santé de chacun et la santé publique en général, d'énormes coûts sociaux et économiques sont engendrés et il s'agit de les réduire par des mesures et actions ciblées. Des exemples et initiatives similaires existent dans nos pays voisins.

Au niveau national les évidences viennent d'être complétées par l'étude *Gesundheit, motorische Leistungsfähigkeit und körperlich-sportliche Aktivität von Kindern und Jugendlichen in Luxemburg – Untersuchung für die Altersgruppen 9, 14 und 18 Jahre*. Les résultats appellent, aussi chez nous, le renforcement d'une politique commune de prévention et de remédiation.

En date du 5 juillet 2006, les ministres de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, de la Famille et de l'Intégration, de la Santé ainsi que des Sports ont fait la déclaration de promouvoir une politique cohérente afin de redresser la situation. Cette politique est à concrétiser par un plan d'action intersectoriel et multidisciplinaire à effets durables.

Mise en œuvre d'un plan d'action

D'après des objectifs définis, le plan d'action comprend des initiatives au niveau national, régional et local. Il se fonde sur des partenariats entre organismes publics et civils. Il sera dynamique dans la mesure de s'adjoindre des intervenants en cours de route et de s'adapter à l'évolution de la situation. Toutes les actions se déroulent sous une même enseigne.

La coordination des actions et initiatives est assurée par un organisme spécifique. Le plan d'action se déroulera à long terme avec des évaluations périodiques. Il s'inspirera d'initiatives semblables au niveau international.

Collaboration nationale

Il est institué un organisme de coordination nationale représentatif des ministères de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, de la Famille et de l'Intégration, de la Santé et des Sports. Il a pour mission

- d'élaborer le plan d'action (« Gesond iessen – méi bewegen») et de l'adapter en fonction des besoins ;
- de mettre en œuvre ce plan d'action notamment en
 - o concevant et en initiant des campagnes de sensibilisation et d'information ;
 - o mettant en place un dispositif d'évaluation du plan d'action ;
 - o prenant des initiatives et en proposant des projets aux instances publiques ;
 - o suivant les démarches communautaires et internationales ;
 - o soutenant les partenaires engagés dans le plan d'action.

Collaboration internationale

L'organisme de coordination nationale assure un lien permanent avec des institutions, organismes ou initiatives internationales, experts dans le domaine ou poursuivant les mêmes objectifs.

« Gesond iessen, méi bewegen »

Politique commune favorisant l'alimentation saine et l'activité physique

PLAN D'ACTION „Gesond iessen – méi bewegen”

Les mesures prévues

- **Agir en commun**

Comme le réitère l'étude sur la motricité, réalisée en collaboration avec différents ministères, la complexité des problèmes liés à une alimentation peu équilibrée et au manque d'activité physique souligne la nécessité accrue d'actions communes.

Les réponses à donner seront dans la lignée d'une collaboration structurelle et seront portées par le souci constant d'une cohérence et d'une complémentarité visibles des apports fournis par chaque ministère par rapport aux objectifs communs.

Le succès de notre propos commun dépend de la collaboration des partenaires impliqués et de la cohérence des actions respectives.

Un organisme de coordination nationale, composé de représentants des ministères de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, de la Famille et de l'Intégration, de la Santé ainsi que du Département ministériel des Sports, accompagnera la mise en oeuvre du plan d'action.

- **Renforcer l'existant**

L'étude récente vient compléter des données recueillies antérieurement; un certain nombre d'initiatives et de mesures existent déjà ou sont dans un état préparatoire avancé dans le domaine de l'alimentation saine et dans celui de l'activité physique. Dans le cadre du plan d'action commun, ces mesures seront intensifiées, étendues, complétées et coordonnées. Le plan d'action encourage des synergies et soulignera le caractère multidisciplinaire des actions.

- **Chercher des partenaires sur le terrain**

Le plan d'action comprend des mesures concrètes dont la mise en oeuvre pratique sur le terrain est déterminante. Pour réussir, les quatre ministères s'appuient sur des partenaires oeuvrant dans les secteurs respectifs et ayant une sensibilité et une expérience en matière des objectifs visés. Le plan d'action leur donne l'occasion d'insérer leurs actions spécifiques dans le cadre plus vaste de la politique commune.

- **Engager un processus dynamique et évolutif**

Le plan d'action tiendra sa force autant du processus dynamique et évolutif qu'il est sensé initier que des contenus concrets. Il laissera de la place à une adaptation régulière des mesures.

Tableau des mesures faisant partie du plan d'action

Ces mesures sont soit développées et initiées par l'ensemble des ministères, soit prioritairement menées par l'un d'eux en synergie avec d'autres. Elles peuvent aussi s'appuyer largement sur des partenaires issus des domaines publics ou privés. Certaines mesures pourront démarrer à court terme, d'autres nécessiteront un certain temps de préparation avant de pouvoir être mises en route.

Le tableau comprend des mesures considérées par chacun des quatre ministères comme prioritaires et urgentes. Ce sont ces mesures qui bénéficieront d'un appui privilégié. D'autres mesures pourront être initiées selon l'évolution de la situation et selon les moyens disponibles.

(I) Mesure commune

Mesure	Motifs et objectifs	Partenaires	Synergie au sein du plan d'action
<i>Campagne de sensibilisation et d'information</i>	<ul style="list-style-type: none"> - méconnaissance du problème concernant le manque de mouvement et de la malnutrition ; - nécessité de déployer un dispositif permettant la prise de conscience ; - sensibilisation générale et spécifique pour des groupes-cibles distincts ; - popularisation des messages-clés. 	Consultation de partenaires privilégiés	Elaboration et finalisation par l'organisme de coordination

(II) Mesures prioritaires initiées par les différents ministères

1. Département ministériel des Sports

Mesure	Motifs et objectifs	Partenaire	Synergie au sein du plan d'action
Compléter et diversifier l'offre sportive	<ul style="list-style-type: none"> • accueillir plus de pratiquants et les maintenir plus longtemps et plus régulièrement ; • réadapter l'offre, notamment pour des groupes-cibles insensibles à l'offre actuelle ; • donner une priorité des initiatives au sport organisé; encourager aussi des initiatives émanant d'instances publiques ou privées. 	Le monde sportif en général ; les communes et autres organismes et instances intéressés	
Formation de cadres pour enfants et jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • le domaine de l'encadrement des jeunes en matière d'activité physique est un domaine assez spécifique ; • les formations actuelles pour cadres techniques transmettent seulement partiellement des compétences pour un travail avec des enfants et des jeunes ; • une formation spécifique s'avère utile voire nécessaire. 	Les fédérations sportives, les organismes de jeunesse	Insertion d'éléments de nutrition (Ministère de la Santé)
Élaboration de propositions pour des aménagements et des infrastructures favorables au mouvement (écoles, structures d'accueil, environnement communal)	<ul style="list-style-type: none"> • le cadre de vie actuel manque d'occasions d'activité physique accessibles et utilisables dans la vie de tous les jours ; • les enfants et les jeunes n'ont plus l'occasion d'exploiter un environnement naturel ; • il s'agit de mettre en place un réseau d'occasions de pratique spontanée, d'exploration ; • il est prévu d'établir un catalogue d'aménagements et d'infrastructures possibles pour aider les décideurs. 	Les instances publiques locales, le secteur conventionné des structures d'accueil,	Recommandations équipement aux écoles (MENFP) Recommandations équipements aux structures d'accueil (MF)

Plan d'action « Gesond iessen, méi bewegen »

2. Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

Mesure	Motifs et objectifs	Partenaire	Synergie au sein du plan d'action
Sensibiliser et informer	Intensifier les échanges au niveau du réseau des écoles promotrices de la santé et reconsidérer les conditions-cadre (label 'école – santé') ; organiser un concours valorisant les communes ayant pris des initiatives remarquables en relation avec le plan	Lycées, écoles	Ministère de la Santé
	Formations continues à l'attention du personnel enseignant et socio-éducatif (éducation physique, sciences) et des responsables de la restauration scolaire.		
Manger sain et équilibré	Réduction du prix de l'eau qui est dorénavant inférieur au prix des boissons sucrées		
	Formation continue des cuisiniers des cantines scolaires par Jamie Oliver en 2007		Ministère de la Santé
« <i>Gudd a gesond an net gudd oder gesond</i> »	Toutes les cantines sont dans l'obligation d'offrir des repas équilibrés. Suppression de la vente isolée de certains produits comme des frites p. ex.		
	Suppression progressive de tous les distributeurs de boissons sucrées sachant que certains établissements scolaires y sont arrivés.		
	Remplacement progressif des plats cuisinés par des aliments frais		
	Mise en place de distributeurs de produits frais (fruits, etc.)		
	Associer les élèves à la préparation des repas scolaires : projets pilotes dans certains lycées et écoles primaires et développement de perspectives transférables au niveau national.		
Bouger plus - amélioration de la qualité motrice des enfants	Ouverture de l'école (à journée continue) Jean-Jaurès à Esch : 1 leçon d'éducation physique par jour		Ville d'Esch-sur-Alzette
	Adaptation des programmes scolaires de l'éducation physique aux besoins différenciés des élèves (introduction de la logique des compétences transférables dans les enseignements quotidiens)	Commission nationale des programmes EPS	
	Projet 'Schüler- a Schülerinnen - Assistenten'.		
	Formation continue du personnel enseignant et socio-éducatif (éducation physique et psychomotricité)		
	Soutenir les communes pour promouvoir les déplacements 'maison-école 'à pied ou en vélo		

Plan d'action « Gesond iessen, méi bewegen »

3. Ministère de la Santé

Mesure	Motif(s)	Partenaire(s)	Synergie du plan d'action
<p>Élaboration de recommandations nationales en matière d'alimentation saine et d'activité physique</p> <p>Création d'un groupe permanent de surveillance et d'adaptation régulière des recommandations nationales</p>	<ul style="list-style-type: none"> Manque de lignes directrices nationales en matière d'alimentation saine et d'activité physique Nécessité de messages cohérents pour l'élaboration d'un plan d'action commun interdisciplinaire 	<p>Groupe de travail composé de différents partenaires de la santé, experts en la matière</p>	
<p>Promotion d'habitudes alimentaires saines chez les enfants et les jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> Harmonisation des messages et matériaux pour enfants et jeunes en matière d'alimentation et d'activité physique Élaboration d'un « kit » éducation à la santé alimentaire pour enfants de 4-12 ans 	<p>Médecine scolaire</p> <p>Associations internationales</p>	<ul style="list-style-type: none"> Équipes nationales de la médecine scolaire et autres services et associations impliqués Ministères de l'Éducation, de la Famille, Département des Sports
<p>Sensibilisation des secteurs concernés pour la promotion de l'alimentation saine et de l'activité physique</p>	<ul style="list-style-type: none"> Motiver et préparer les partenaires clefs à un appui actif du plan d'action national en accordant priorité aux professionnels de la santé aux professionnels s'occupant des enfants et adolescents, aux professionnels de l'alimentation et de la restauration collective 	<p>Entre autre :</p> <ul style="list-style-type: none"> Médecine scolaire Médecins et personnel paramédical Associations et ONG actifs dans des domaines de santé Professionnel du secteur de l'alimentation 	<p>Entre autre :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'Éducation Ministère de la Famille Département ministériel des Sports Communes
<p>Formation en promotion de l'alimentation saine et de l'activité physique</p>	<ul style="list-style-type: none"> Organiser une formation de base et une formation continue régulière et actualisée en matière de l'alimentation saine et de l'activité physique 	<p>Entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> Médecine scolaire AMMD ALFORMEC ANDL Chambre des métiers 	<p>Entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'Éducation Ministère de la Famille Département ministériel des Sports

Plan d'action « Gesond iessen, méi bewegen »

4. Ministère de la Famille et de l'Intégration

Mesure	Motif	Partenaire	Synergie au sein du plan d'action
<p><i>Campagne en faveur des jeunes eux-mêmes, les jeunes étant un des groupes cibles</i></p> <p><i>Arriver à toucher les jeunes par différents moyens, dans des contextes différents afin de donner un message cohérent</i></p>	<p>Les jeunes se retrouvent face à un environnement, qui souvent propage des modes de vie non-favorables à la santé. Il s'agit de sensibiliser les jeunes à travers une campagne cohérente à adopter des modes de vie saine et de les aider à pouvoir mieux s'identifier à ces choix, par</p> <ul style="list-style-type: none"> • une série de projets participatifs organisés par des MJ, associations de jeunesse, groupes scolaires ... • exposition itinérante à destination des jeunes, • guide pratique à destination des jeunes (en collaboration évidemment avec les autres ministères) • stages pour groupes de jeunes autour des thèmes bien manger, bouger plus dans les centres du SNJ, notamment Hollenfels et Lultzhausen • formation du personnel encadrant, professionnels et bénévoles des activités et colonies de vacances • programme de formation spécifique dans le cadre du programme éducatif du Centre de Hollenfels et de Lultzhausen 	<p>(CGJL, Associations et Maisons de jeunes, le secteur jeunesse en général ; les communes et autres organismes et instances intéressés</p>	<p>Classes solaires encadrées aux centres du SNJ (MENFP) Formations spécifiques ou modules de formation intégrés aux formations existantes pour responsables d'activités de loisirs</p> <p>Conseil et soutien de la part des 4 ministères lors de l'élaboration des programmes et de la mise en œuvre des initiatives</p>
<p><i>Sensibiliser et former les gestionnaires des Maisons Relais et Maisons de Jeunes</i></p>	<p>Il est primordial que les conseils nutritionnels donnés par les services du MIN. de la Santé et du MEN aux écoliers et aux parents soient repris et mis en pratique par les responsables des cantines scolaires et maisons relais.</p>	<p>Secteur conventionné des services pour enfants et jeunes</p>	<p>Insertion d'éléments de nutrition et d'activité physique (MS ;DMS)</p>
<p><i>Soutenir les actions des communes et des services conventionnés dans une participation aux réseaux locaux, notamment en utilisant les plans communaux jeunesse comme un excellent cadre pour une telle politique de la jeunesse transversale au niveau</i></p>	<p>Les services d'accueil pour enfants et jeunes sont typiquement des acteurs du terrain local en contact avec les familles, l'école les autorités communales etc.</p> <p>Le plan communal est de par sa mise en œuvre un instrument de mise en réseau qui en plus permet d'impliquer activement les jeunes</p>	<p>Les instances publiques locales, le secteur conventionné des services pour enfants et jeunes,</p>	<p>DMS</p>